

Informations diverses

Les résultats de la seconde qualification TSEEAC ont été publiés aujourd'hui et, sur 87 candidats classés, 54 ont été reçus, ce qui donne un **pourcentage de réussite de 62 %**, exactement comme l'année dernière.

LISTE DES LAUREATS DE LA SECONDE QUALIFICATION 2008

Prénom	NOM	Prénom	NOM	Prénom	NOM
Philippe	ABEL	Thierry	DUMAS	René	MARESCAUX
Clotilde	BARTHELEMY	Patrice	EVARD	Patrick	MARIE-APPOLINE
Philippe	BECQ	Jean-Philippe	FARNOS	Michel	MIRALES
Nicolas	BOURASSET	Alexandre	FAUDEMÉR	Marc	MOREAU
Nathalie	BRACHET	Cédric	FAURE	Thierry	MOROT
Philippe	CAMP	Michael	FINIZIO	Sylvie	NEGRO
Alain	CANONICI	Jean-Michel	FLORET	Isabelle	PAUTROT
Robert	CATALAN	Didier	GALLARD	Charles	PEYRO
Géraldine	CHARPENTIER	Pascale	JEGOU	Patrick	PIRAT
Gilles	CHAUVIÈRE	Jean-Luc	JOLIBERT	Brigitte	POIGNANT/TRUBIAN
Claude	CHEVALIER	Pierre	KONIECZNY	Marisa	POTAMI
Bruno	CHIBANE	Phoebé	LALANNE	Jean-Olivier	REVOUY
Olivier	COLIN	Eric	LANGLOIS	Hervé	ROUE
Martial	COSSET	Béatrice	LANSALOT	Philippe	ROZE
Bruno	COULON	Jacques	LE GALL	Patrick	SENGES
Léon	DAL MASO	Hélène	LIQUET/LALANNE	Franck	THOMAS
Marc	DAVEREDE	Vincent	MALOD	Eric	TOURMEZ
Anne-Marie	DIAZ	Blandine	MANOGIL/MOUREAU	Jean-Marc	VENGUT

Bravo à toutes et à tous !

RECAPITULATIF DES RESULTATS DEPUIS LA CREATION DU CORPS

Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Inscrits	177	136	133	183	143	91	102	73	76	66	70	71	58	62	70	101
Présents	158	115	107	155	123	75	85	54	55	51	56	52	50	50	60	87
Assiduité	89 %	85 %	80 %	85 %	86 %	82 %	83 %	74 %	72 %	77 %	80 %	73 %	86 %	81 %	86 %	86 %
Reçus	103	57	67	87	65	28	45	28	18	22	30	23	21	25	37	54
Réussite	65 %	50 %	63 %	56 %	53 %	37 %	53 %	52 %	33 %	43 %	54 %	44 %	42 %	50 %	62 %	62 %

Publication de l'arrêté relatif à l'ISQ

Même si, conformément à ce que nous avons écrit, le **paiement des rappels sur la paye de décembre** n'a jamais été remis en cause, la publication de l'arrêté du 19/11/08 fixant les modalités d'attribution de l'indemnité spéciale de qualification au JO du 29 novembre permet de régulariser la situation.

Les montants de l'ISQ sont fixés, à compter du 01/01/08, à 210% du taux 5 de la prime de technicité pour les organismes du groupe F (175% depuis le 01/01/07) et à 190% de ce même taux pour ceux du groupe G (165% depuis le 01/01/07).

En intégrant l'ensemble des primes fonctionnelles après mise en œuvre des avancées obtenues par le SATAC UNSA dans l'accord licence puis le protocole, nous obtenons le tableau comparatif qui est donné page suivante. Ce tableau, purement fonctionnel, n'intègre pas les primes à caractère géographique.

Rang	Primes	Fonctions
1 ^{er}	EVS10 + ISQ2	Instructeur régional si qualifié sur un aérodrome du groupe F
2 ^e	EVS10 + ISQ1	Instructeur régional si qualifié sur un aérodrome du groupe G
3 ^e	EVS6 + ISQ2	Chef Circulation Aérienne ou adjoint d'aérodrome contrôlé du groupe F
4 ^e	EVS13 + ISCT1	Chef de subdivision contrôle technique d'exploitation à la DAC/N
5 ^e	EVS6 + ISQ1	Chef Circulation Aérienne ou adjoint d'aérodrome contrôlé du groupe G
6 ^e	EVS13 + ISCTA	Chef de subdivision contrôle technique d'exploitation hors DAC/N et DAC/NE
7 ^e	EVS10 + ISCT1	Contrôleur Technique d'Exploitation qualifié + 3 ans en DAC/N ou DAC/NE
8 ^e	EVS10 + ISCTA	Contrôleur Technique d'Exploitation qualifié + 3 ans hors DAC/N et DAC/NE
9 ^e	EVS3 + ISQ2	Contrôleur d'aérodrome sur aérodrome du groupe F
10 ^e	EVS13	Chef de division, chef de subdivision, chef de programme (DTI, DO DAC, SAC, SEAC, SNA, ENAC et Organisme GrA), inspecteur des études ENAC, Expert Senior et Chef de projet DTI
11 ^e	EVS12	Chef de subdivision et chef de programme hors DTI, DO DAC, SAC, SEAC, SNA, ENAC et Organisme GrA, chargé de projet, chargé d'affaires, assistant de subdivision DTI, DO DAC, SAC, SEAC, SNA, ENAC, ENAC et Organisme Groupe A
12 ^e	EVS3 + ISQ1	Contrôleur d'aérodrome sur aérodrome du groupe G
13 ^e	EVS9 + ISCT2	Contrôleur Technique d'Exploitation qualifié – 3 ans en DAC/N ou DAC/NE
14 ^e	EVS7 + ISH	Chef BTIV et adjoint habilité info de vol, Chef de quart Roissy CDG habilité VT
15 ^e	EVS9 + ISCTB	Contrôleur Technique d'Exploitation qualifié – 3 ans hors DAC/N et DAC/NE
16 ^e	EVS11	Assistant de subdivision hors DTI, DO DAC, SAC, SEAC, SNA, ENAC et Groupe A, Expert DTI, ICA ENAC, Instructeur confirmé SEFA & ENAC (instructeur + 18 mois), Concepteur de procédures expert (concepteur confirmé + 18 mois), Inspecteur de surveillance + 18 mois
17 ^e	EVS9 + ITS	Contrôleur Multi Systèmes CESNAC
18 ^e	EVS6 + ISH	Agent BTIV habilité UIV, agent BIA/BDP Roissy CDG habilité vigie trafic
19 ^e	EVS10	Assistant de classe A, Superviseur systèmes ÉNAC & CESNAC, Instructeur ENAC & SEFA (instructeur débutant +18 mois), Inspecteur de surveillance (inspecteur débutant +18 mois), Concepteur de procédures +18 mois, Chef de section et chef d'équipe CESNAC et ENAC, Superviseur de l'information permanente au SIA (opérateur confirmé +18 mois), Chef section sol Orly et Roissy, Chef BNIA & adjoint, Chef BRIA & Adjoint
20 ^e	EVS9	Assistant de classe B, chef section sol Orly ou Roissy, Instructeur débutant ENAC et SEFA, Inspecteur de surveillance débutant, Opérateur confirmé de l'information permanente au SIA (opérateur +18 mois), Concepteur de procédures +6 mois
21 ^e	EVS5 + ISH	Agent BIA/BDP/VT à Roissy
22 ^e	EVS8	Assist. classe C, Opérateur d'info permanente SIA, Concepteur procédures en formation initiale
23 ^e	EVS6 + ITS	Electrotechnicien de centrale énergie en CRNA
24 ^e	EVS7	Chef BTIV & adjoint non habilité info de vol, Agent BRIA et BNIA, Chef centrale énergie CRNA
25 ^e	EVS6	Contrôleur système ÉNAC & CESNAC, chef section sol BIA/BDP sauf Orly Roissy, CTE en formation, agent BTIV non habilité UIV
26 ^e	EVS5	Assistant techn., responsable BIA/BDP, chef de 1/4 BRIA (BRIA non réorganisé), Agent BIA/BDP à Orly ou Roissy, Opérateur syst. CESNAC & ÉNAC, opérateur simu ÉNAC, directeur d'aérodrome AFIS, Chef de quart BIA BDP Orly et CDG (non habilité VT)
27 ^e	EVS4	Agent technique, Agent BRIA (BRIA non réorganisé), chef de quart BIA/BDP (sauf Orly et Roissy), agent BIA/BDP à Orly ou Roissy non habilité vigie trafic
28 ^e	EVS3	Agent BIA/BDP (sauf Orly et Roissy)
29 ^e	EVS1	Agent d'exploitation, contrôleur d'aérodrome en cours de qualification, opérateur systèmes en cours de qualification

ISQ = Indemnité Spéciale de Qualification : ISQ1 = AD Groupe G, ISQ2 = AD Groupe F

ISCT = Indemnité Spéciale Contr. Tech : ISCT2 & ISCT1 = DAC/N, NE avant et après 3 ans – ISCTB et ISCTA = autres DACs avant et après 3 ans

ISH = Indemnité Spéciale d'Habilitation

ITS = Indemnité Tâche Sensible (en cours suite dernier protocole)

Fonction donnant accès au RTAC - Fonction donnant accès au CTAC